

## Procès verbal du Conseil d'école

Conseil d'école n°2

Date : 23 mars 2023 – 18h00

Durée : 3h35

### Participants

Madame AMELOT, Directrice et enseignante de la moyenne section  
Madame DRION, enseignante du double niveau PS/GS2 section  
Madame DUMAIN, enseignante du double niveau PS/GS1

Mesdames POTTIN et VACHER représentantes des parents d'élèves (LIPEG)  
Madame MATTHIS, responsable adjointe du service scolaire et périscolaire, représentante des élus de la mairie d'Orsay

**Présidence de la séance :** La Directrice

### Sujets à l'ordre du jour :

- communiqué des enseignantes
- apprentissages et épanouissement des élèves
- hygiène
- sécurité
- travaux
- projets pédagogiques
- autres questions des parents

### Compte-rendu

#### • Communiqué des enseignantes :

#### **A l'attention de l'équipe municipale, pour information des parents d'élèves**

« Nous, enseignantes de l'école maternelle du Guichet, n'avons pas compris pourquoi les équipes éducatives d'Orsay - enseignant-e(s), ATSEMS, animateurs, AESH - en charge directe des apprentissages et du bien-être des élèves, n'ont pas été sollicitées pour donner leur avis au sujet des rythmes scolaires.

Nous avons été choquées d'apprendre la semaine dernière que l'enquête menée par la mairie avait été volontairement orientée afin d'aboutir au maintien de la semaine de 4,5 jours.

Nous nous sommes senties méprisées à la lecture du courrier de Monsieur le Maire\* et l'avons vécu comme un désaveu.

Nous sommes enfin consternées lorsque nous vous écrivons pour faire avancer les dossiers, souvent de façon réitérée, sans recevoir de réponse quant à leur prise en compte voire leur niveau

d'avancement.

C'est pourquoi nous attendons de l'équipe municipale une reconnaissance de notre engagement professionnel, idéalement du soutien et de la bienveillance à un moment où il devient si difficile de convaincre des personnes de s'engager dans ce si beau métier qu'est l'enseignement et enfin de la communication, pour le bénéfice des élèves. »

\* courrier adressé à l'ensemble des directeurs des écoles publiques d'Orsay

Mme Matthys : En aucun cas, la mairie n'a souhaité mépriser le corps enseignant. Madame Bénichou s'en est excusée lors de la réunion des directeurs du 16 mars. Si cela n'a pas été perçu en tant que tel Madame Benichou fera un courrier en ce sens.

Enseignantes : Ne pas se préoccuper de l'avis des enseignants a été une volonté politique de la mairie.

Mme Pottin : Les représentants des parents d'élèves ont trouvé compliqué voire impossible du fait de manque de communication / d'anticipation de se positionner en tant que représentants de parents d'élèves et/ou de répondre aux différentes interrogations légitimes. Il y a eu trop peu de temps entre le début et la fin de l'enquête ce qui n'a pas permis aux représentants de parents d'élèves d'organiser une concertation auprès des parents de l'école voire de répondre à leurs questions, les éléments fournis par la mairie n'étant pas complets.

Mme Matthys : les difficultés de communication ont été dues à la temporalité : rapidité à transmettre une réponse sur la continuité des 4 jours et demi à l'inspection académique.

Les enseignantes : Le questionnaire était orienté, surtout lorsque la mairie a mis en avant l'aspect financier et le coût que cela occasionnerait aux parents si on repassait à la semaine de 4 jours. Des alternatives sont évoquées, qui n'ont volontairement pas été envisagées par la mairie.

#### • **Apprentissages et épanouissement des élèves**

▫ Protocole académique d'évaluation « Pour une entrée sécurisée au CP » à l'attention des GS :

Les évaluations ont été menées par les 3 enseignantes de l'école et portaient sur les mathématiques et le langage (oral et écrit). Elles se sont bien déroulées même si leur mise en œuvre est très chronophage. Il y a eu des échanges ensuite entre les enseignantes et les parents sur la base des résultats individuels.

Une prise en charge a été organisée en fonction des besoins des élèves (APC : Activités pédagogiques complémentaires sur le temps de midi – RASED : Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté : le jeudi après-midi en petit groupe).

▫ Dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégré à une Langue Etrangère) / Anglais :

Plusieurs temps forts ont été organisés au sein de l'école depuis le dernier conseil d'école (Thanksgiving, English Breakfast, Green Day) qui mobilisent les élèves et les adultes de l'école. Ce sont des moments très appréciés des élèves qui permettent de développer leurs connaissances culturelles sur les différents pays anglophones, d'acquérir un nouveau lexique tout en mobilisant le lexique déjà connu. Ce sont également des moments de partage (réalisation d'œuvres artistiques collectives, collations).

La chorale mise en place cette année avec les MS et GS permet d'élargir le répertoire des chansons à des chansons traditionnelles en anglais (entraînement en classe puis chorale en fin de période avant les vacances). La semaine des langues (du 27 mars au 1<sup>er</sup> avril) constituera le prochain temps fort en classe. Le thème de cette année est : « L'important c'est de communiquer » avec une focale sur les

JO 2024.

A noter que les parents pratiquant une langue étrangère peuvent, s'ils le souhaitent, se faire connaître auprès des enseignantes pour faire découvrir aux élèves cette langue/culture.

*Remarque des représentants des parents d'élèves :* « Les nombreuses animations organisées autour de la culture anglophone créent une très bonne dynamique. Ces animations sont appréciées des élèves et de leurs parents et cela permet aux élèves de remobiliser le vocabulaire en dehors du contexte purement scolaire, ce qui semble bénéfique. Les parents d'élèves émettent le souhait d'être prévenus un peu plus en amont lorsqu'il s'agit d'habiller les enfants avec une couleur précise.

Les enseignantes précisent qu'il ne faut surtout pas hésiter à leur en parler : par exemple au sein de l'école il y a des petits stocks de tee-shirts issus de spectacles d'années précédentes et des maillots de sport qui peuvent dépanner.

▫ Nuisances sonores peu propices aux apprentissages :

Le nettoyage de la cour (feuilles, branchages) se fait chaque semaine par une entreprise tous les mercredis matin et à l'aide d'une souffleuse. Les apprentissages sont impossibles pendant ce temps notamment dans la classe du rez-de-chaussée (enseignante et élèves inaudibles en raison du bruit, sans parler des élèves qui regardent par la fenêtre et sont donc inattentifs). Mme Amelot est intervenue à plusieurs reprises pour demander à la mairie de cesser ces passages sur le temps scolaires, sans succès. Elle a donc dû interrompre sa classe à plusieurs reprises et intervenir auprès des agents pour faire arrêter le bruit. Les agents étaient très ennuyés car ils ont également l'interdiction d'intervenir le mercredi matin sur d'autres sites.

Mme Matthys : le nettoyage de la cour relève de la responsabilité de la mairie. Pour des raisons de coût, il est inévitable de le faire sur le temps de classe et cela ne dure que 15 minutes. Il y a eu une demande de la mairie afin que l'entreprise change d'horaire mais c'est hors budget car la société n'est pas disponible même le mercredi après-midi. Le temps de souffleuse est obligatoire pour une question de sécurité.

Mme Amelot précise que cela dure parfois plus de 15 minutes et que, quand bien même, cela représente plus d'une heure d'enseignement par mois ce qui est inadmissible. Mme Dumain complète en disant que leur intervention n'est parfois pas terminée et empiète sur le temps de récréation.

Les représentants de parents proposent de changer de prestataire.

Proposition de Madame Matthys : voir si la souffleuse peut varier ses horaires pour ne pas passer seulement le mercredi matin.

Madame Amelot refuse et demande qu'il n'y ait plus de souffleuse pendant le temps scolaire par respect pour la santé des élèves et des personnels et de privilégier avant tout la qualité des apprentissages. Elle propose un passage hors temps scolaire ou un nettoyage manuel par le personnel des espaces verts de la mairie, la petite taille de la cour le permettant.

▫ Répartition du temps de travail des ATSEMS entre les temps scolaires et les temps périscolaires :

Actuellement, les temps de concertation (15 minutes par semaine) et les pauses des ATSEMS (2 heures par semaine) ont lieu exclusivement sur les temps scolaires. A ces absences récurrentes, s'ajoutent également les temps de formation ou les absences pour maladie non remplacées alors que la mairie fait tout pour remplacer les animateurs absents (Mme Perrier responsable du service scolaire et périscolaire est par exemple venue un midi remplacer un animateur ce qui ne se produit

jamais pour remplacer une ATSEM). Ces absences en classe se font au détriment des apprentissages et du bien-être des élèves (prise en charge des petits accidents, enfants nécessitant des soins).

Mme Matthys : Il y a une Atsem par classe. Quand il y a un arrêt de quelques jours, les autres Atsems de l'école doivent pallier le manque. Les ATSEM comptent aussi dans l'encadrement périscolaire d'où la recherche de remplacement sur le temps périscolaire. De ce fait, le temps de pause doit se faire obligatoirement sur le temps de scolaire.

Mme Amelot : Force est de constater que le périscolaire prime sur le scolaire ce qui pose la question quant à l'ordre des priorités. En outre, faire la classe dehors – ce qui nécessite une sortie de l'école - est impossible car la pause de l'ATSEM est en début d'après-midi.

Mme Matthys : Exceptionnellement la pause peut se faire à un autre moment en bonne entente ATSEM / enseignante. Il va y avoir 4 groupes de travail sur la charte des ATSEMS et sur le périscolaire (les ATSEMS faisant partie avec la semaine de 4 jours et demi de l'encadrement périscolaire).

L'équipe enseignante souhaite que les ATSEMS soient présentes entièrement sur le temps scolaire puisqu'officiellement il y a une ATSEM par classe à Orsay (24 heures). Les pauses et réunions doivent intervenir hors temps scolaire.

Proposition : décaler la pause des ATSEMS à partir de 13h25 (les enseignantes étant dans la cour à ce moment-là) au lieu de 13h45.

▫ Modalités de remplacement des absences des enseignantes :

*Question des représentants des parents d'élèves* « Au cours du mois de février, Mme Drion (enseignante des PS-GS2) a été absente et remplacée par un enseignant. La présentation de l'enseignant par la maîtresse a permis aux élèves une transition douce et le remplacement semble avoir été bien vécu par les enfants. »

Réponse Mme Amelot : Mme Drion a bénéficié d'une formation longue dans le cadre de la formation continue et a dans ce cadre été remplacée par un professeur des écoles stagiaire. Ce professeur a pu venir 2 jours en observation dans la classe et ainsi faire la connaissance des élèves. Cette organisation est spécifique à ce type d'absence et ne peut être mise en place s'agissant des absences pour maladie. Dans ce dernier cas, il est fait appel à des professeurs remplaçants (titulaires ou contractuels) issus du vivier de la circonscription d'Orsay voire du département en cas de besoin.

Ce vivier est en nombre très limité depuis plusieurs mois ce qui explique le non remplacement de certaines absences. Dans ce cas, nous ne pouvons que fermer la classe car les locaux de l'école ne permettent pas d'accueillir 35 élèves dans une classe. Normalement, les petites écoles sont prioritaires pour obtenir un remplacement. La dernière fois, nous avons pu solliciter exceptionnellement Mme Adjei notre enseignante anglophone (échange de service entre le mardi matin et le jeudi matin). La sieste des petits une grande partie de l'après-midi a rendu possible la répartition des GS dans les 2 autres classes.

Hors ce cas de figure, l'accueil n'est pas possible.

▫ Structure d'école :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Avec la construction de l'immeuble derrière l'école ainsi qu'un nouveau lotissement en cours de construction rue de Versailles, les effectifs annoncés au dernier conseil d'école ont-ils évolué ? Y aura-t-il un maintien des 3 classes et/ou des doubles niveaux sont-ils à prévoir ? »

Mme Matthys ne sait pas quand est prévue la livraison des appartements mais annonce qu'il y a actuellement 23 nouvelles inscriptions enregistrées (y compris les inscriptions situées dans la zone tampon). C'était 21 lors de la précédente estimation ce qui permet de s'éloigner du seuil de clôture. Ce qui fait 63 enfants sur l'ensemble de l'école (vs 69 cette année).

Combien de logements sociaux ? Pas de réponse.

*Les représentants des parents d'élèves* « Les doubles niveaux PS-GS semblent très bien fonctionner et apportent beaucoup de bénéfice aux petits et aux grands... ».

*Mme Amelot* : Cette organisation a été mise en place cette année en raison du nombre de GS (29). A priori, les classes auront des niveaux simples lors de la prochaine rentrée sauf évolution inégale des inscriptions à venir.

### • Hygiène

L'école n'est pas propre. Les sols, les rampes, les poignées de portes, les toilettes ne sont pas nettoyés comme ils le devraient. Cette situation est préjudiciable lorsqu'il s'agit de jeunes enfants qui jouent au sol et portent souvent les mains à la bouche. Il y a des gastroentérites en ce moment et cette situation n'est pas acceptable. En outre, compte tenu de l'état de la cour, même si les enfants sont incités à essuyer leurs chaussures avant d'entrer dans l'école, le sol des classes est très sale et nécessite de la part de l'enseignante ou de l'Atsem un balayage fréquent. De ce fait, indiquer que le sol est lavé « en cas de besoin » est inacceptable. Il doit être lavé tous les jours.

Mme Matthys : l'entretien est réparti entre les ATSEM et les agents d'entretien.

Mme Amelot demande que le personnel de ménage soit mieux encadré et formé et à ce que les remarques issues du terrain soient mieux prises en compte.

Mme Matthys : il existe une coordinatrice terrain. Les remarques vont être remontées auprès de cette personne.

Mme Amelot précise que les visites sur ce sujet se font malheureusement en son absence ce qui lui ne permet pas de montrer ce qui ne va pas.

### • Sécurité

#### ▫ Flux des piétons devant l'école :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves ont alerté la mairie sur la dangerosité du flux de piétons et de voitures aux abords de l'école. Il avait été évoqué la possibilité que l'agent municipal en place aux alentours de l'école élémentaire du guichet intervienne plutôt sur notre école dont les abords sont beaucoup plus dangereux. Nous n'avons vu aucun changement... Cette possibilité a-t-elle été (ou va-t-elle être) envisagée ? si oui, quand aurons-nous une sécurisation pérenne autour de notre entrée d'école ? »

Mme Matthys : La mairie doit recruter une personne pour aider à la sécurité aux abords de l'école. C'est en cours mais l'école n'est pas considérée comme la plus prioritaire.

Mme Amelot : Il avait été proposé par la mairie d'inciter les parents à venir à pied ou en vélo et de mesurer sur 2 jours les efforts réalisés afin de se voir remettre un prix. L'équipe enseignante a refusé d'entrer dans ce type de défi car les abords de l'école ne sont pas suffisamment sécurisés.

Mme Matthys : Il s'agissait de l'initiative d'une association relayée par la mairie.

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Toujours afin de réduire au maximum le flux de piéton aux alentours de l'école (généré par la liaison gare RER – gare de bus), nous nous demandons s'il n'était pas possible d'avoir accès à la route D446 directement depuis le parking de la gare (via un escalier, par exemple) afin que le flux d'usagers n'ait pas à traverser la route du guichet (et ce, juste en face de l'école). Cela permettrait alors de fluidifier les flux piétons et routiers aux abords de l'école. Cette possibilité a-t-elle été envisagée ? Si non, serait-ce une solution qui pourrait être étudiée par la mairie ? Si oui, pourquoi cette solution n'a pas été retenue ? »

Mme Matthys : Cet aménagement aurait un trop grand coût. Il y a un projet de réaménagement au niveau de la rue de Versailles.

*Question* : Il y a une demande récurrente d'installer une signalétique visible indiquant que l'on s'approche d'une école. Des personnages d'enfants avaient été proposés pour signaler les abords des écoles lors du dernier conseil d'école. Qu'en est-il ?

Mme Matthys : note mais ne sait pas ce qu'il en est.

De même, le dos d'âne est trop bas et trop proche du passage piétons.

Réponse : il faudrait peut-être rehausser le dos d'âne ou mettre des bandes ralentisseur avant le dos d'âne.

#### ▫ Sécurité des élèves et du personnel :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Nous avons demandé lors du dernier conseil d'école un rehaussement du brise vue voir un remplacement car certaines parties étaient devenues dangereuses (voir photos du dernier CR). Les parties dangereuses ont bien été enlevées lors des dernières vacances scolaires (février) mais n'ont pas été remplacées, laissant la cour de l'école à la vue de tous. Il devient urgent de remplacer ce brise-vue. »

Mme Matthys : le brise-vue de la clôture doit être changé intégralement et rehaussé à 1m80. C'est prévu au budget (budget voté début avril). Les agents du périscolaire ne voient pas de danger car une personne est systématiquement au portail.

Mme Amelot : depuis que des pans de brise-vue ont été enlevés, les élèves montent sur le muret avec risque de chute et sont directement en contact avec le flux très important des piétons de la rue. Le muret du local poubelles constitue en outre un angle mort ne facilitant pas la surveillance et compte tenu de l'absence de brise-vue à cet endroit, des adultes peuvent observer les élèves de la cour sans

se faire voir (ce qui a déjà été constaté). Elle demande le remplacement provisoire des parties absentes du brise-vue sans attendre le changement intégral.

*Question des représentants des parents d'élèves :* « Au dernier conseil d'école, un bilan amiante dans l'école avait été fait. A ce jour et malgré les nombreuses relances de la directrice, nous n'avons toujours pas accès à ce rapport. Pourquoi ? »

*Mme Matthys :* le bilan est bon donc il n'y a pas de souhait de le transmettre à l'école. Propose de faire une attestation écrite.

Madame Amelot réitère sa demande car elle est responsable de la sécurité des personnels et élèves dans l'école et l'école a subi un stress mécanique lors des travaux de construction de la résidence. Si le bilan est bon, il est étonnant de ne pas le communiquer.

Mme Pottin demande si c'est légal de ne pas communiquer le bilan et trouve au contraire inquiétant que la mairie ne souhaite pas communiquer ce document. Elle va se renseigner.

*Question des représentants des parents d'élèves :* « L'équipe du périscolaire nous a alertés sur le manque d'éclairage dans la cour notamment le soir à l'automne/hiver. Serait-il possible d'ajouter un éclairage soit sur le trottoir soit dans la cour afin que les enfants et le personnel y voient ? »

Mme Matthys : Il y a une nouvelle norme d'éclairage qui est passé du blanc au jaune ce qui donne moins de luminosité. Proposition de réfléchir sur la possibilité d'installer un détecteur de mouvement sur le portail.

#### • Travaux

*Question des représentants des parents d'élèves :* « Les parents d'élèves s'interrogent sur le bâtiment qui a été construit entre la gare RER et l'école. D'après nos informations, il pourrait s'agir d'un bâtiment renforçant la puissance électrique du réseau de trains. Si tel est le cas, nous nous demandons si des nuisances sonores mais surtout des nuisances de type émissions d'onde pourrait advenir. Nous aimerions savoir ce qu'est ce bâtiment et si de telles nuisances ont été évoquées ou sont à prévoir? ».

Mme Matthys : Ce poste de redressement ne présente pas de danger ni d'émission d'ondes.

Parcours de jeu : la demande date d'octobre 2021 – aucun retour de la mairie n'a été fait depuis septembre 2022 après la protection d'une partie du jeu qui n'est pas celle concernée.

On nous avait dit il y a un an que l'école maternelle du guichet serait une école pilote pour l'aménagement de la cour, qu'en est-il ?

Mme Matthys : Aucune réponse.

Mme Amelot : Changer une partie du bitume (pour supprimer les flaques d'eau) n'est pas suffisant, la cour n'est pas accueillante pour les enfants (un côté boueux et glissant, un côté « sableux » avec des crottes de chat et de la poussière qui se soulève lorsqu'il y a du vent et blesse les yeux des enfants).

Mme Matthys : Le groupe scolaire du Guichet n'est pas mis en priorité au budget sur les diagnostics énergétiques (isolation, remplacement des fenêtres ....)

▫ Jardin :

Une visite du jardin a été réalisée en novembre avec envoi d'un plan pour aménagement. Il n'y a eu aucun retour de la mairie suite à cette visite et Mme Amelot a dû faire une relance fin février : la réponse de la mairie a été « on ne fait pas pour des raisons de coût ». Une nouvelle visite a eu lieu le 10 mars avec précision des besoins réels, il n'y a eu aucun retour depuis. Le projet jardin de la classe de moyenne section va être terminé et c'est bien dommage.

Mme Matthys : La mairie reconnaît qu'il a eu des difficultés dans la gestion des demandes des travaux et de leur prise en compte. Un nouveau logiciel a été mis en place pour palier à ce problème.

• **Projets pédagogiques :**

▫ Cross des écoles :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « l'an passé, les moyennes sections avaient participé au cross d'Orsay. Est-ce prévu cette année et si oui, pour quelles sections? »

Cette année, seuls les élèves de moyenne section participeront à la course longue d'Orsay. Celle-ci se déroulera le lundi 22 mai. En conséquence, les élèves de GS n'auront pas piscine ce jour-là.

▫ Classes vertes :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Les années passées, des classes vertes avaient été organisées pour les grandes sections. Il semble que ce projet ne soit pas prévu cette année. Le sera-t-il l'an prochain ? »

L'équipe et la structure d'école vont évoluer l'an prochain. L'organisation d'une classe découverte implique beaucoup de travail de préparation et d'engagement personnel de la part de l'enseignant qui s'y engage. A date, il n'est pas possible de répondre à cette question pour l'année prochaine.

Mme Matthys : il y a un budget pour les écoles maternelles d'Orsay si une classe découverte est en projet.

• **Autres questions des parents**

▫ Continuité GS-CP :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « l'an passé, les grandes sections avaient pu se rendre à l'école élémentaire afin de se familiariser avec leur futur environnement. Est-ce que ce sera le cas cette année? Si oui, qu'est-il prévu (visite de la future école et/ou déjeuner à la cantine et/ou



autre) ? »

Mme Amelot : L'année dernière, trois moments forts avaient été organisés en fin d'année (juin). L'un par les équipes enseignantes, deux par les équipes périscolaires :

- Les enseignantes de GS et CP avaient organisé une matinée de venue des élèves de GS à l'école élémentaire. Les CP avaient préparé une lecture pour leurs futurs petits camarades et un petit questionnaire spécialement à leur attention.
- Les équipes périscolaires avaient en parallèle organisé un déjeuner des GS à la cantine de l'élémentaire puis les GS étaient retournés sur le temps des TAP à l'école élémentaire pour la visiter (en groupes).

Ces temps forts et importants pour nos GS devraient être à nouveau organisés cette année. Il est trop tôt pour donner des dates.

Les enfants de la crèche La Farandole viendront sans doute comme l'année dernière en juin visiter l'école en petits groupes un matin de 9h à 10h30 .

▫ Fête de l'école :

*Question des représentants des parents d'élèves* : « Une fête de l'école est-elle prévue ? Si oui, l'équipe enseignante souhaite-t-elle une implication plus importante des parents d'élèves avec des stands d'animations par exemple ? ».

Enseignantes : La fête de l'école est envisagée sous le même format que l'année dernière c'est-à-dire un spectacle des élèves puis partage d'un pot convivial.

Après échanges, la date est fixée au samedi matin 24 juin.

Mme Matthys : une sono est disponible à l'école élémentaire du Guichet qui pourra être mise à disposition (à voir avec Mme Beghin). Il n'y a plus de barnum mais des vite-abris. Elle se renseigne pour la faisabilité d'une mise à disposition le 24 juin.

Prochain conseil d'école aura lieu le 1<sup>er</sup> juin

Le conseil d'école s'est terminé à 21h35.

<b>Fait à : Orsay</b>	<i>Les secrétaires de séance (Nom, prénom et signature)</i>	<i>Le président du conseil d'école (Nom, prénom et signature)</i>
<b>Le : 23 mars 2023</b>	Mme DUMAIN	Mme AMELOT